

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 4 avril 2019</p>
--

Présents :

M.COULLARÉ, Maire
MM CORLAY, CWIKLINSKI, PENINGUE, adjoints
Mmes LOPATA, DIAS, conseillères
MM LEFEBVRE, MACHU conseillers

Absents : M THOMANN, Mmes MARTIN, LEGROS

Absents représentés : Mme DUMOULIN, MM QUILLAC, FACCENDA

Secrétaire de séance : M MACHU

1°/ Présentation des comptes administratifs M14 et M49

Après présentation des comptes administratifs M14 et M49 par Monsieur COULLARÉ et quelques questions des élus, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

2°/ Présentation des comptes de gestion M14 et M49

Après présentation des comptes de gestion M14 et M49 par Monsieur COULLARÉ et quelques questions des élus, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité en l'absence de M. COULLARÉ, ayant quitté le conseil le temps du vote.
Monsieur COULLARÉ remercie les élus pour leur confiance.

3°/ Affectation des résultats

Monsieur COULLARÉ expose et commente les résultats d'exécution du budget principal M14. Les comptes font apparaître un résultat bénéficiaire en fonctionnement de 110 876,71 € et de 27 272,76 € en investissement. La proposition est faite d'affecter une part de 70 000 € du résultat en fonctionnement sur le budget investissement 2019. Le solde de 40 877 € sera affecté en excédent de fonctionnement sur le budget prévisionnel 2019. La proposition est votée et acceptée à l'unanimité.
Concernant le budget M49, l'exercice 2018 dégage un bénéfice de 26 545,86 € en investissement et 20 5180,60 € en fonctionnement. La proposition est faite d'affecter ces sommes sur le budget 2019. La proposition est votée et acceptée à l'unanimité.

4°/ Vote des budgets M14 et M49

Monsieur COULLARÉ, assisté de Monsieur CORLAY, présente le budget M14, en détaillant quelques postes en réponse aux questions des élus. La ligne 673 correspond à des titres émis en 2013 à la CAF mais non réglés depuis à la commune. Ils seront donc comptabilisés comme dépenses sur 2019. La ligne 7381 « taxe additionnelle aux droits de mutation » correspond aux taxes perçues lors de ventes ou successions. Le budget M14 2019 présente un total de 550546 € pour le fonctionnement. Concernant l'investissement, le budget M14 2019 présente un total de 497 634 €. Monsieur COULLARÉ ajoute que la commune recevra environ 124 k€ de subvention pour les trottoirs, le reste à charge sera donc d'environ 66 k€, conséquence des aménagements prévus pour la nouvelle zone.

Monsieur COULLARÉ, assisté de Monsieur CORLAY, présente le budget M49, en détaillant quelques postes en réponse aux questions des élus. Pas de travaux prévus pour l'assainissement sur 2019, donc le budget est reconduit. Pour information, les travaux prévus sur l'assainissement de la Mare Blé n'affectent pas 2019. Ils auront une incidence lorsque Oise Habitat rétrocèdera les voiries et les réseaux à la commune.

Après quelques échanges les budgets M14 et M49 2019 sont votés à l'unanimité.

Le Conseil adopte également la reconduction des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,42% (taux moyen pour le département de 24,15%) ;
- Taxe foncière (bâti) : 25,21% (taux moyen pour le département de 27,30%) ;
- Taxe foncière (non bâti) : 51,18% (taux moyen pour le département de 54,96%).

5°/ Audit pour l'éclairage public par le SEZEO

Monsieur CWIKLINSKI présente la proposition du SEZEO : prise en charge de la maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public, soit 80 candélabres et 46 postes lumineux sur poteaux béton. Pour procéder à un premier audit, il convient de prendre une délibération. L'audit permettra de faire un état des lieux sur l'éclairage et au niveau des armoires électriques. Le coût du diagnostic est de 1 000 €. Le SEZEO soumettra ensuite un devis pour la mise en sécurité si nécessaire et pour la maintenance de l'éclairage public.

Une délibération est prise pour procéder à l'audit. En fonction du résultat espéré avant l'été, il conviendra de décider de confier ou non la maîtrise d'ouvrage au SEZEO. Pour information, 40 communes sur 220 ont adhéré.

6°/ Désignation de 2 suppléants (SCOT et PCAET)

Monsieur CORLAY considère que face aux enjeux à venir, il serait souhaitable de nommer deux suppléants pour le SCOT et pour le PCAET afin de l'assister ou de représenter la commune en cas d'absence des titulaires à l'occasion des ateliers qui portent notamment sur le tourisme, l'économie et la rénovation de l'habitat. Après quelques échanges, il est décidé de nommer Mme DIAS et M. PENINGUE, suppléants pour le SCOT et Mme DIAS et M. CWIKLINSKI, suppléants pour le PCAET.

7°/ Information sur les différents travaux

Monsieur COULLARÉ fait un point sur les travaux en cours, notamment dans la rue Louis Drouart et sur la Mare Blé. Les VRD pour le nouveau lotissement ainsi que le branchement en eau potable devraient être terminés sous 8 jours. La validation du permis d'aménager devrait arriver pour le 15 avril afin de débloquer les PC à instruire.

8°/ Déplacement de l'abri bus Place Robert Josse

MM CORLAY et LEFEBVRE évoquent l'emplacement de l'abri bus Place Robert Josse. Celui-ci semble ne pas être utilisé du fait d'un emplacement inapproprié. Il est proposé de la déplacer pour le positionner de l'autre côté de la rue. Le conseil donne son accord dans le principe sous réserve de

vérifier sur place qu'il ne gêne pas l'accès à la borne incendie. Il est proposé de mettre une jardinière à la place de l'abri bus pour éviter le stationnement.

9°/ Rézo Pouce

Monsieur CORLAY revient sur l'opportunité pour la commune d'adhérer au **Rézo Pouce**. Pour mémoire, il s'agit de proposer un service d'autostop avec un ou plusieurs points d'arrêt sur la commune de sorte à permettre aux personnes non véhiculées de profiter gratuitement de trajets courts avec des chauffeurs volontaires déclarés et signataires d'une charte.

Une discussion s'installe sur le rôle et les responsabilités de la commune quant aux chauffeurs inscrits. L'inscription peut se faire directement sur internet ou en mairie. Toutefois, la mairie ne donne aucune autorisation, ni de caution morale quant aux chauffeurs volontaires.

Une convention doit être signée avec le PNR qui prend en charge pendant 5 ans, l'adhésion au rézo Pouce, les frais de communication et la réalisation des panneaux pour les points d'arrêt. La commune doit désigner une ou plusieurs personnes référentes (élus et services techniques) pour l'installation des panneaux et l'information à la population.

Le conseil décide l'adhésion au rézo Pouce et nomme MM CORLAY et MACHU, en qualité de référents, en plus des services techniques.

10°/ Régime indemnitaire

A la demande de la trésorerie, il convient de délibérer sur les nouveaux montants bruts mensuels des indemnités de fonctions des élus locaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide de voter la revalorisation des indemnités de fonctions des élus et de fixer le montant des indemnités comme suit :

Nom	Fonction	Taux	Montant de l'indemnité brute mensuelle
COULLARE Alain	Maire	28.09%	1092,53 €
CORLAY Bernard	1er Adjoint	7,47 %	290,53 €
CWIKLINSKI Claude	2e Adjoint	7,47 %	290,53 €
PENINGUE Régis	3e Adjoint	7,47 %	290,53 €

11°/ Questions diverses

MM CORLAY et PENINGUE suggèrent de revoir le coût de certains services proposés par la commune, tel que le prix de la cantine, la taxe de raccordement, le columbarium, la salle des fêtes... Le principe consisterait en une légère augmentation régulière plutôt que d'augmenter brutalement les tarifs.

Une réflexion sera engagée dans ce sens. Pour autant et après discussion, le conseil décide de porter la taxe de raccordement à 2 000 € au lieu des 1500 € actuellement.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance

Y. MACHU

Le Maire

A. COULLARÉ